



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



La DNL Histoire-Géographie

Dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique

Inspection Pédagogique régionale

Mai 2020

Références

- - Décret n° 2018-1199 du 20 décembre 2018 prévoyant la création d'une indication « discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante » sur le diplôme du baccalauréat général et du baccalauréat technologique
- - Arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux modèles du diplôme des baccalauréats général et technologique
 - Arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux sections internationales de lycée
 - Arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne ou section de langue orientale (SELO) et de l'indication discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL) sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique
- - **B.O du 17 janvier 2019**

Qu'est-ce qui change pour l'enseignement de la DNL dans l'objectif du Bac 2021 ?

LA VOIE GÉNÉRALE PREMIÈRE ET TERMINALE

1 Socle de culture commune

- Français
- Philosophie
- Histoire géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante 1 et Langue vivante 2
- Éducation physique et sportive
- Humanités scientifiques et numériques

	Première	Terminale
Français	4 h	-
Philosophie	-	4 h
Histoire géographie	3 h	3 h
Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30
Langue vivante 1 et Langue vivante 2	4 h 30	4 h
Éducation physique et sportive	2 h	2 h
Humanités scientifiques et numériques	2 h	2 h

TOTAL
horaire élève

Première
16 h

Terminale
15 h 30

2 Disciplines de spécialité

- Arts
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues et littératures étrangères
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences de l'ingénieur*
- Sciences économiques et sociales
- Physique chimie

	Première	Terminale
Arts	4 h	6 h
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h	6 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h	6 h
Langues et littératures étrangères	4 h	6 h
Mathématiques	4 h	6 h
Numérique et sciences informatiques	4 h	6 h
Sciences de la vie et de la Terre	4 h	6 h
Sciences de l'ingénieur*	-	-
Sciences économiques et sociales	4 h	6 h
Physique chimie	4 h	6 h

Première **12 h**
3 disciplines

Terminale **12 h**
2 disciplines
parmi les 3 suivies en première

TOTAL
horaire élève

Première
28 h

Terminale
27 h 30

En terminale uniquement :

ARTS

LCA

EPS

LV3

MATHÉMATIQUES
EXPERTES

MATHÉMATIQUES
COMPLÉMENTAIRES

DROIT ET GRANDS
ENJEUX DU MONDE
CONTEMPORAIN

3 Orientation

- Durée **1 h 30** par semaine

4 Enseignements facultatifs

- Maximum 1 enseignement en première et choix possible d'un second en terminale
- Libre choix
- Durée **3 h**

* Horaires spécifiques, en lien avec la voie technologique

Choix des disciplines DNL

La DNL doit être choisie parmi les enseignements non linguistiques communs ou de spécialités.

Le candidat peut changer son choix de DNL entre la classe de première et la classe de terminale.

Rien dans les textes ne restreint la DNL à un enseignement suivi par l'élève dans son cursus normal mais compte tenu des difficultés d'organisation dans les établissements il est préférable de choisir la DNL dans une discipline du cursus de l'élève.

De même rien ne s'oppose dans les textes à une DNL en HGSPGP mais cela nécessite une organisation interne complexe peu réaliste dans la majorité des établissements.

Deux dispositifs différents sont désormais possibles: DNL en SELO et DNL hors SELO

Les sections européennes ou sections de langues orientales (SELO)
dans le cadre du projet d'établissement

Langues vivantes : horaires renforcés dans la langue vivante de la SELO (LVA ou B)

Une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL), dont une partie du programme est enseignée dans la langue de la SELO.
Pas de liste restrictive des enseignements pouvant faire l'objet d'une DNL.

La discipline non-linguistique (hors SELO)
sous la responsabilité d'un professeur doté ou non d'une certification complémentaire en LV

Pas d'enseignement spécifique de langue vivante.

Une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) : Au moins 1h hebdomadaire de l'enseignement commun est enseigné en langue étrangère (obligatoirement la langue A, B ou C du candidat).

Mise en œuvre académique

- L'académie donne 2h par niveau et par section pour le fonctionnement des SELO.
- Accord au niveau académique entre les IPR de LV et de DNL pour que ces heures soient partagées entre DNL et LV.
- Quand une section ouvre, il n'y a pas d'heure attribuée les premières années.
- La DNL hors SELO se fait sur la marge de l'établissement

Possibilités de mise en œuvre d'une DNL HG dans un établissement...

Scénario 1 (vivement conseillé): SELO avec moyens académiques

	Mention SELO
<p>2^{nde} 1 h en plus LV renforcée 1h en plus DNL</p>	<p>Contenus de l'enseignement : « une partie des programmes » du tronc commun HG au choix des professeurs</p>
<p>Cycle terminal 1H en plus LV renforcée 1H en plus DNL par niveau</p>	<p>Contenus : une partie des programmes du tronc commun HG avec obligation de traiter au moins les thèmes du programme académique en terminale .</p> <p><i>Un programme académique lié à l'enseignement spécifique HGSPGP en terminale pourra être arrêté si des établissements mettent en place un enseignement SELO dans ce cadre.</i></p> <p>Aucune difficulté pour le passage des épreuves</p>
<p>Coût pour l'établissement</p>	<p>Pas de coût pour l'établissement : moyens académiques : 2H par niveau</p>

Possibilités de mise en œuvre d'une DNL HG dans un établissement...
Scénario 2 (faisable) : pas de moyens académiques mais fonctionnement sur moyens de l'établissement.

	Mention SELO	Mention DNL
<p>2^{nde} Avec une heure de plus dévolue à la DNL</p>	<p>Contenus de l'enseignement : « une partie des programmes » du tronc commun HG au choix des professeurs</p>	
<p>Cycle terminal Une heure par niveau dévolue à la DNL</p>	<p>Contenus : une partie des programmes du tronc commun HG avec obligation de traiter au moins les thèmes du programmes académique en terminale .</p> <p><i>Un programme académique lié à l'enseignement spécifique HGSPGP en terminale pourrait être arrêté si des établissements mettent en place un enseignement SELO dans ce cadre.</i></p> <p>Aucune difficulté pour le passage des épreuves</p>	<p>Contenus : une partie des programmes du tronc commun HG avec obligation de traiter au moins les thèmes du programmes académique en terminale</p> <p><i>Un programme académique lié à l'enseignement spécifique HGSPGP en terminale pourrait être arrêté si des établissements mettent en place un enseignement DNL dans ce cadre.</i></p> <p>Aucune difficulté pour le passage des épreuves</p>
<p>Coût pour l'établissement</p>	<p>3H</p>	<p>3H</p>

Possibilités de mise en œuvre d'une DNL HG dans un établissement...

Scénario 3 (déconseillé) : aucun moyen accordé

SANS MOYENS SUPPLÉMENTAIRES ATTRIBUÉS, L'ENSEIGNEMENT D'UNE DNL DANS ET HORS DE LA SELO RISQUE DE METTRE LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS PUISQU'ILS AURONT EU TOUT OU PARTIE D'UN ENSEIGNEMENT DANS UNE LANGUE CIBLE ET DEVRONT PASSER DES ÉPREUVES E3C EN FRANÇAIS. SI L'ENSEIGNEMENT DE LA DNL N'EST PAS SUFFISAMMENT CONSÉQUENT, L'APPROPRIATION DES NOTIONS DANS LA LANGUE CIBLE SERA INSUFFISANT POUR PERMETTRE À L'ÉLÈVE D'ACQUÉRIR LE NIVEAU B2 ATTENDU.

	Mention SELO	Mention DNL
2^{nde} Absence d'enjeux liés aux examens	Enseignements possibles pour la DNL : HG Tronc commun	
	Durée de l'enseignement : « tout ou partie des programmes HG » au choix des professeurs	
	Conseil : assurer une continuité des apprentissages sur des périodes 3-4 semaines dans une langue (français ou LV A, B ou C)	
	Organisations possibles : (1) CAS 1 : Un effectif 17-18 à 23 élèves volontaires pour suivre la DNL DANS ET HORS SELO : Dans une classe, prévoir a minima un groupe à effectif réduit (17-18 élèves qui seront ensemble) (2) CAS 2 : Plus de 23 jusqu'à 36 élèves volontaires, une ou deux classes en barrettes avec chacune un ou deux groupes d'élèves suivant la DNL ou deux classes- trois groupes dont un ou deux groupes d'élèves suivant la DNL	
Conséquences pour l'établissement Pour les SELO : Constitution de groupes ou de classe à profil SELO Pour la DNL seule : constitution de groupes à profil DNL		

		Mention SELO	Mention DNL
CYCLE TERMINAL	Disciplines mobilisables pour la DNL	HG Tronc Commun HGSPGP Spécialité (très compliqué à organiser)	HG Tronc Commun
	Contenus de l'enseignement	« tout ou partie des programmes » HG au choix des professeurs en première « tout ou partie des programmes » HG au choix des professeurs en terminale avec obligation de traiter au moins les thèmes du programmes académique. <i>Un programme académique lié à l'enseignement spécifique en terminale pourrait être arrêté si des établissements mettent en place un enseignement SELO dans ce cadre.</i>	« tout ou partie des programmes » HG au choix des professeurs en première « tout ou partie des programmes » HG au choix des professeurs en terminale avec obligation de traiter au moins les thèmes du programmes académique. <i>Un programme académique lié à l'enseignement spécifique en terminale pourrait être arrêté si des établissements mettent en place un enseignement SELO dans ce cadre.</i>
	Durée de l'enseignement	Aucune durée obligatoire dans les instructions officielles	Une obligation d'1h00 au minimum dans un enseignement de tronc commun en lien avec la DNL
	Conseil	Assurer une continuité des apprentissages sur des périodes 3-4 semaines dans une langue (français ou LV A, B ou C)	
Pas de coût supplémentaire pour l'établissement		L'enseignement DNL se fait sur les horaires de la discipline	

L'évaluation : SELO

- **Obtention de mention « S.E.L.O »**

- **une note de C.C de la LVE de la section** correspondant à la moyenne des notes obtenues à 3 épreuves sur les classes de 1re et de terminale (= ou >12).
- **une note d'évaluation spécifique à la section** qui est la moyenne de 2 notes :
 - 1) une interrogation orale de langue, qui aura lieu en même temps que les autres épreuves de CC de terminale : 80 % de l'évaluation spécifique.
 - 2) une note conjointement attribuée par les enseignants de LVE et DNL sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe de terminale : 20% de l'évaluation spécifique (= ou >10/20) .

L'évaluation : HORS SELO

Obtention de la mention D.N.L ayant fait l'objet d'un enseignement en L.V.E.R :

- L'élève obtient au moins 10/20 en CC de DNL
- L'élève doit avoir suivi un enseignement dans une LVER à raison d'au moins 1h/semaine sur l'horaire normal de tout ou partie du programme d'une autre discipline, pendant les deux années du cycle terminal.
- Une évaluation spécifique selon les mêmes modalités de CC qu'en S.E.L.O

L'évaluation : synthèse

Les sections européennes ou sections de langues orientales (SELO)

dans le cadre du projet d'établissement

Evaluation au baccalauréat :

Le candidat valide la SELO sous deux conditions :

- avoir obtenu au moins 12/20 à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section ;
- avoir obtenu au moins 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu propre à la SELO (constituée à 20% d'une note de scolarité attribuée par les professeurs de la LV et de(s) DNL, et à 80% d'une interrogation orale de langue en terminale).

(Note prise en compte comme enseignement optionnel.)

La discipline non-linguistique (hors SELO)

sous la responsabilité d'un professeur doté ou non d'une certification complémentaire en LV

Evaluation au baccalauréat:

Le candidat valide sa DNL s'il obtient au moins 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu visant à évaluer le niveau maîtrise de la langue acquis dans la DNL (constituée à 20% de la note de scolarité attribuée par les professeurs de la LV et de(s) DNL, et à 80% d'une interrogation orale de langue en terminale)

(Note prise en compte comme enseignement optionnel.)

Remarques

- Un élève peut participer à une SELO ou suivre une DNL mais renoncer à passer l'évaluation spécifique en terminale (si les compétences acquises étaient trop fragiles par exemple).
- Les points en dessous de la moyenne compteront dans le calcul de la note à travers l'épreuve spécifique de contrôle continu et le bulletin.
- Les notes courantes de DNL et LV renforcée en première et terminale sont prises en compte dans la note issue du bulletin scolaire. La note moyenne annuelle de livret scolaire de chaque DNL pour chaque année scolaire est prise en compte dans l'évaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève : dans le livret scolaire, elle est distincte des moyennes de langue vivante et des moyennes des enseignements auxquels correspondent les DNL.

Les sujets de l'épreuve orale

- La conception des sujets étant à la main des académies, les sujets peuvent donc être adaptés selon les enseignements suivis.
- En histoire-géographie, un programme académique est élaborée pour les classes de terminale. Pour les autres classes, le professeur conçoit son programme en s'appuyant sur les programmes de nos disciplines.
- Les sujets seront conçus suite à un appel à sujets et une commission de validation les finalisera.
- Ces sujets constitueront une banque académique dans laquelle les professeurs puiseront pour l'épreuve orale.